

COMMISSION LOCALE
DE DEVELOPPEMENT RURAL
PV de la réunion du 10 février 2018

Présents : P. DODRIMONT, Président de la CLDR ;
N. HENROTTIN, Directrice générale ;
D. SIMON, Echevin des travaux ;
J. BIEUVLET, Echevin de la mobilité et de la sécurité routière ;
M. BATHOLOMÉ, D. COUVREUR, R. HENRY, A. HOCKET, R. PARMENTIER, F. TIRIONS, membres de la CLDR ;
A. EVRARD, M. VANNI, agents de développement au GREOVA ;
R. REMY, auteur de projet Gesplan ;
S. VERDAY, Président de la CCATM ;
P. CARPENTIER, J-C DUMONT, N. HAVELANGE, R. LERUTH, D. WISLEZ, membres de la CCATM.

Excusée : V. BARTHOLOME, secrétaire.

M. DODRIMONT ouvre la séance à 9h20.

Présentation du projet d'aménagement du centre d'Aywaille

L'objet de la réunion consiste en la présentation du projet d'aménagement du centre d'Aywaille réalisé par l'auteur de projet Gesplan et la récolte des remarques et questionnements des membres des deux commissions (CLDR et CCATM). Le Président informe les membres du lancement prochain de la phase de consultation de la population et des commerçants. Il espère un dépôt de permis d'urbanisme pour le printemps.

Le projet d'aménagement du centre d'Aywaille représente un coût global de 5.500.000 € TVAC. Différents subsides seront sollicités auprès notamment du Développement rural – DGO3 pour les aménagements de convivialité, du SPW-DGO1 pour les aménagements de voiries régionales, du Plan d'Investissement Communal 2017-2018, et du Plan d'investissement wallon 2016-2019, qui prévoyait 2.000.000 € pour l'aménagement de la N633 mais qui, après négociation avec le Collège communal, sera en grande partie affecté au centre d'Aywaille. L'aménagement de la Porallée représentant finalement une somme de 4.000.000 €, seul un rond-point à proximité du Delhaize pourrait être créé avec le restant de l'enveloppe budgétaire de la Wallonie. Le Président encourage une réflexion globale sur l'ensemble de la Porallée, c'est pourquoi le Collège souhaite d'abord traiter le dossier du centre avec l'enveloppe des 2.000.000 € et envisager par la suite un projet mûrement réfléchi pour l'Avenue de la Porallée avec éventuellement une participation financière des commerçants. M. DODRIMONT rappelle ensuite que, si la Commune souhaite bénéficier de l'enveloppe budgétaire de la Wallonie, elle doit obtenir le permis d'urbanisme en 2018 et rédiger le cahier spécial des charges pour le lancement des travaux en 2019.

Au cours de la phase de concertation de la population prévue à la fin du mois de février 2018, M. HENRY suggère à la Commune d'être claire avec les citoyens sur les parties du projet qui sont amendables ou non. Il conviendra de canaliser les réunions pour éviter toute frustration. La CCATM a en outre un rôle essentiel à jouer dans cette phase de consultation.

Le projet est ensuite exposé aux membres des deux commissions. Les objectifs majeurs du projet consistent en une diminution de la place accordée à la voiture et en une augmentation de la convivialité et de la sécurité dans le centre. M. REMY rappelle qu'un test de mobilité est mis en place depuis mai 2016 ; les résultats qui en découlent s'avèrent plutôt positifs. Une remontée de files semble toutefois se produire au niveau de l'arrêt de bus à proximité de l'athénée, point négatif qui sera évidemment résolu dans le projet final. De nombreuses zones de repos et un réaménagement des trottoirs sont intégrés au projet afin d'améliorer la sécurité et la convivialité dans le centre. Une continuité entre les deux portions du RAVeL et un accès à ce dernier seront assurés. M. REMY ajoute ensuite que le nouveau giratoire représente un élément fort dans le projet du centre : il fluidifie la circulation, privilégie le piéton, diminue les croisements dangereux, dirige les véhicules vers les zones de parking extérieures au centre et réduit la vitesse des véhicules sur les deux nationales qui traversent l'entité. Des plateaux ralentisseurs seront d'ailleurs installés à chaque entrée de village afin d'encourager un ralentissement de la vitesse à l'approche du centre. Une zone start/stop sera prévue devant l'athénée afin d'éviter les remontées de files lors du chargement/déchargement des enfants. M. BIEUVLET précise finalement qu'un encorbellement à

hauteur du pont permettra d'élargir le passage pour les poids lourds. Tous les trottoirs seront en outre adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Différents questionnements et commentaires sont ensuite émis :

- Comment se présente le carrefour vers la rue Nicolas Lambergcy dans le nouveau projet ? M. DODRIMONT précise que ce dernier n'est pas traité dans le projet. L'idéal serait d'y aménager un rond-point, ce qui nécessite la démolition du bâtiment à droite du carrefour lorsqu'on vient de la rue du Chalet et donc un délai de réflexion beaucoup plus long. En attendant, les feux tricolores seront conservés puisque les feux clignotants ne semblent actuellement pas convenir aux usagers.
- Le Président de la CCAM insiste sur la nécessité de mettre en évidence toutes les zones de parking, notamment celle à proximité de l'Administration communale.
- Quels sont les emplacements des zones de repos et de convivialité ? À proximité de la banque Fortis, de la fontaine à eau, devant les établissements Horeca, devant les deux banques côté Amblève et à proximité du RAVeL, avec notamment des gradins et un accès aisé à l'eau. Des parkings pour vélos seront également aménagés dans différents endroits du centre, notamment près de l'école afin d'en faciliter l'accès à vélo par le RAVeL.
- Qu'en est-il des zones de terrasses ? Le Président explique qu'il sera suggéré aux établissements Horeca d'installer une terrasse dans le prolongement de leur façade afin de déplacer le trottoir et d'aménager un espace libre pour les manifestations diverses (marché de produits locaux, concerts, *etc.*) là où les terrasses se situent actuellement.
- Qu'advient-il des emplacements de courte durée situés devant les terrasses et les banques ? Ils seront déplacés en face, de l'autre côté de la route afin d'éviter les véhicules à proximité des zones de convivialité. Des trottoirs en saillie seront d'ailleurs prévus à ces différents endroits pour empêcher les motos de s'y garer.

Le Président invite les membres à consulter le dossier durant les heures d'ouverture de l'Administration communale et de faire part de leurs remarques éventuelles pour la fin du mois de février. Une évolution du projet pourrait, suite à la phase de concertation de la population et des commerçants, encore être envisagée. Elle consiste en la remise à deux sens de la voirie nationale sur la Place Thiry. Toutefois, il est précisé qu'elle n'est souhaitée ni par le bureau d'étude ni par le Collège communal puisqu'elle réduit fortement les espaces de convivialité et augmente la place accordée à la voiture dans le centre et par conséquent la sécurité des piétons. De plus, puisque les emplacements en épis ne sont plus admis par le SPW-DGO1, très peu d'emplacements de parking supplémentaires pourront être aménagés dans le centre en cas de remise à deux sens de la voirie.

Le Président remercie les membres et clôture la séance à 10h30.

Le Président,
Ph. DODRIMONT